



Extrait de résolution de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le mardi 7 avril 2026 à 19h00 dans la salle du conseil située au 275, rue Nelson conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs les conseillers,

François Berthiaume
Logan Loiseau
Marc-Antoine Loiseau
François Richard
Marc-André Trahan
Maxime Tremblay

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre-Luc Archambault.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Lyne Ross, Greffière adjointe

2026-04-085 Adoption – Règlement 2026-R-344 modifiant le règlement 2021-R-271 concernant les taux d'imposition des droits de mutations immobilières

ATTENDU QUE l'article 11 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (R.L.R.Q c. D-15.1) permet à une municipalité de prévoir par règlement les modalités de paiement des droits de mutation;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 2021-R-271 concernant les taux d'imposition des droits de mutations immobilières;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier ce règlement afin d'ajuster les modalités de paiement des droits de mutation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée à la suite du dépôt du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Berthiaume,
APPUYÉ PAR Marc-Antoine Loiseau,
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement intitulé « Règlement numéro 2026-R-344 modifiant le règlement 2021 – R - 271 concernant les taux d'imposition des droits de mutations immobilières ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme, ce 8 avril 2026

Non encore approuvé par le conseil. L'approbation aura lieu à la séance suivante.

Lyne Ross,
Greffière adjointe

Pierre-Luc Archambault,
Maire